

*Conseil Municipal
du
27 juin 2011*

L'an deux mille onze, le vingt sept juin, le Conseil Municipal s'est réuni au lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Pierre, Didier LAMOUREUX, Maire.

Présents : Didier LAMOUREUX, Annie POSSAMAÏ, Gilles FRAIS, Annabelle CUVELLIER, Gilles GALLÈS, Françoise MENEL, Cédric SOULARD, Jérôme TROLLIET.

Excusé : Romain ROUX.

Monsieur le Maire demande aux membres de l'assemblée de bien vouloir lui indiquer s'il y a des commentaires à apporter au dernier compte-rendu de la réunion du mois précédent. Aucune observation n'étant faite, le compte rendu est adopté à l'unanimité.

ELABORATION DU SCHEMA DEPARTEMENTAL DE LA COOPERATION INTERCOMMUNALE (SDCI),

Monsieur le Maire rappelle que lors de la précédente réunion, le dossier du schéma départemental de coopération intercommunale proposé par Monsieur le Préfet a été soumis à l'examen du conseil municipal. Lors de la réunion de la Communauté de Communes du Sauveterrois le 23 juin, Monsieur le Président a soumis une délibération au vote des conseillers communautaires. Celle-ci a été adoptée à l'unanimité.

Monsieur le Maire donne lecture de cette délibération

Après en avoir délibéré, sur proposition du Préfet sur le schéma départemental de coopération intercommunal de la Gironde, le Conseil Communautaire :

- ✓ Réaffirme son attachement à la notion de « bassin de vie » qui doit servir de base à la construction de la Communauté de Communes dans la lignée de la lettre écrite à Monsieur le Préfet Idrac en 2008,
- ✓ Est satisfait que le Sauveterrois soit identifié par Monsieur le Préfet comme bassin de vie, un pôle de centralité au cœur de l'Entre deux Mers,
- ✓ N'est pas favorable avec le projet de fusion avec la Communauté de Communes de Pellegrue, car cela reviendrait à inclure dans la Communauté de Communes du Sauveterrois des communes qui ne font pas partie de ce bassin de vie,
- ✓ Est prête à accueillir en son sein des communes qui font partie du bassin de vie du Sauveterrois. Toutes les demandes seront étudiées.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal donne son accord à cette proposition

CONVENTION D'AMENAGEMENT DE BOURG (CAB)

Dans le cadre de sa mission, M. BROICHOT, architecte, présentera, en septembre, le dossier de la troisième phase avec le chiffrage des fiches actions.

ESPLANADE FONGRAVE

Monsieur le Maire donne lecture du courrier envoyé pour la consultation et rend compte de la réunion de la commission d'appel d'offres du 22 juin concernant le choix des architectes.

	Architectes	Forfait plan d'aménagement HT	Estimation club house	Maîtrise d'œuvre	Rémunération HT	Commentaires
1	BROICHOT - Bordeaux					ne participe pas – trop de travail
2	BLASQUEZ - Saint Macaire	1 500,00	60 000,00	9,00%	5 400,00	
3	DOUCE - Sauveterre de Guyenne	2 000,00		8,75%	5 000,00	
4	PRADAL - Langon	10 000,00		9,00%	5 400,00	
5	RIGAUD - Talence	1 500,00		10,00%		montant des tx déterminé à l'APS

Au vu des différences de prix sur le poste plan d'aménagement, la commission a demandé à ce que soient précisées les raisons entraînant ce surcout pour M. PRADAL. Celui-ci a précisé qu'il avait chiffré chaque pôle d'installation, le forfait plan d'aménagement sans chiffrage est de 3 000 euros.

Monsieur le Maire rappelle que cet aménagement devra se faire en lien avec le PAVE.

Les membres du Conseil Municipal procèdent au vote pour le choix de l'architecte :

BLAZQUEZ : 6 voix,

PRADAL : 2 voix.

Le cabinet BLAZQUEZ (CAUP4) est retenu.

TERRAIN A BATIR – LAURÈS ET PROJET DE LOTISSEMENT

➤ Laurès :

Monsieur le Maire indique au Conseil Municipal que le couple qui souhaitait acheter le terrain du centre s'est désisté. La superficie proposée à la vente (2 000 m²) s'avère entraîner un cout élevé pour un jeune couple. Il serait judicieux de prévoir la vente de terrains de 1 000 m².

Après discussion le Conseil Municipal donne son accord à cette proposition de séparer le lot de gauche en 2 x 1000 m².

M. MIRAS, lotisseur, a rencontré Monsieur le Maire, il proposerait la création de cinq lots. Sa proposition d'achat pour l'ensemble des parcelles de Laurès serait de 130 à 140 000 euros.

➤ **Les Hauts de Gornac et Simon**

M. MIRAS souhaite acheter le terrain de M. et Mme Jean Paul SOULARD d'une superficie de 3 500 m² et les terrains de Mmes SAAVEDRA d'une superficie de 4 000 m² avec assainissement collectif; il projette la création de 8 lots viabilisés de 800 m² à 900 m². Ces lots ainsi équipés seraient vendus à un cout d'environ 30 000 euros qui correspond au budget des jeunes couples, primo-accédants.

M. MIRAS a proposé de présenter en conseil municipal l'avant projet. La densité de population pourra poser des problèmes de voisinage.

En cas de refus éventuel du conseil municipal au permis d'aménager, celui-ci devra être motivé.

M. Christophe Lartigue arrive à 22 H 30

MAISON DE SANTE

Monsieur le Maire indique qu'il a reçu le 31 mai Mme Delphine ORLIK médecin envoyé par le cabinet Santé Conseil, ainsi que son mari et ses enfants. Monsieur le Maire, Françoise MENEL et Angélique DOCARMO les ont reçus et accompagnés toute la journée pour leur présenter les atouts d Gornac et de la Communauté de Communes du Sauveterrois. Celle-ci a décidé de s'installer à Gornac à compter du 1^{er} août 2011.

MUSIQUE EN FETE

Monsieur le Maire indique que la fête des 17 et 18 juin s'est bien passée et qu'elle a réuni environ 1 000 personnes. Il félicite à nouveau le Comité des Fêtes et tous ses bénévoles qui se sont investis pour que la fête soit une réussite.

SALLE DES FETES – ETAT DES LIEUX

Monsieur le Maire, en accord avec Françoise MENEL, indique que l'état des lieux de la salle des fêtes pourrait être délégué à M. Nicolas DUPART, dans le cadre de sa mission.

Le Conseil Municipal donne un avis favorable.

Questions diverses

Mme Annie POSSMAI informe qu'il y a un risque de fermeture de classe en 2012 sur le SIRP du Haut Benauges, en effet il n'y a que 93 prévisions d'inscriptions.

L'ordre du jour étant épuisé, Monsieur le Maire lève la séance.